



SYLVESTRE CHARBONNEAU FAFARD
AVOCATS

PAR MESSENGER

Yves Fréchette

Ligne directe (514) 937-2881 poste 245

y.frechette@scf.qc.ca

Adjointe : Guylaine Brodeur, poste 247

Le 4 décembre 2003

Me Anne Mailfait

Secrétaire adjointe

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

Case postale 001

800 Place Victoria, 2^{ème} étage

Bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation du budget 2004 du plan global
en efficacité énergétique**

Dossier : R-3519-2003

N/dossier : 14869-YFPS

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint l'original et sept (7) copies du budget d'Option consommateurs concernant le dossier décrit en rubrique.

Veuillez noter que nous vous transmettons le tout en version papier seulement car nous éprouvons des difficultés à utiliser les fichiers mis à notre disposition par la Régie. Nous verrons à investiguer cette problématique et vous contacterons à cet effet.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

SYLVESTRE, CHARBONNEAU, FAFARD



Yves Fréchette
Avocat

/gb

p. j.

c. c. : Me Jean-Olivier Tremblay

740, avenue Atwater, Montréal (Québec) Canada H4C 2G9 • (514) 937-2881 Fax : (514) 937-6529

Pierre Sylvestre • Ronald Charbonneau • Jean-Pierre Fafard • François Quintal* • Michel Charette* • Louis Beauregard*
Eric McDevitt David • Yves Fréchette • Normand Painchaud* • Iris Montini • Olivier Tergny* • (*associé nominal)

www.scf.qc.ca

BUDGET



Régie
de l'énergie
Québec

Le présent document est le produit d'un processus de règlement des différends par l'arbitrage.
Il ne constitue pas un document officiel de la Régie de l'énergie. Les montants indiqués peuvent varier des montants figurant dans les formulaires.

Numéro de dossier :	R-3519-2003	Période couverte :	04/12/2003 au 18/02/2004
Nom de l'intervenant :	Option consommateurs		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	Non		
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :			
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Yves Fréchette	13	Externe	740 Arwater, Montréal, H4C 2G9
Nom des analystes	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Yannick Vennes	5	Externe	10827 Laverdure, Montréal, H3L 2L8
Nom des témoins experts	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

BUDGET

COMMISSION QUÉBÉCOISE DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS

Budget de participationRégie
de l'énergieQuébec 

Le présent budget de participation est une estimation de la somme en argent à verser.
 Il est accompagné de notes explicatives sur les coûts et moyens requis dans un document séparé et inclus, ainsi qu'une liste des intervenants.

Numéro de dossier : R-3519-2003 **Période couverte :** 04/12/2003 au 18/02/2004

Nom de l'intervenant : Option consommateurs

BUDGET DE PARTICIPATION

1. Sujets ou enjeux faisant l'objet de cette estimation
2. Exposé des objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt de l'intervenant
3. Moyens et services requis
 - 3.1 Services de témoin expert, d'expert-conseil et d'analyste
 - a) Mandat de chaque personne affectée au dossier
 - b) Description de l'expertise particulière de chaque personne sur les sujets abordés
 - c) Curriculum vitae, avec le détail des expériences pertinentes aux sujets abordés
 - 3.2 Autres moyens requis

BUDGET

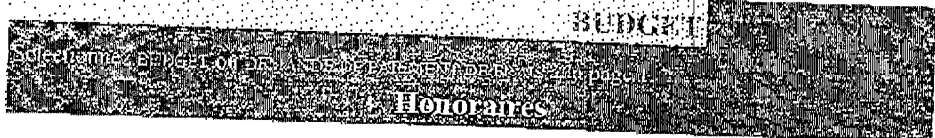
Régie
de l'énergie



Sommaire des frais réclamés

Le formulaire 23 qui accompagne ce dossier et reflète des frais intermédiaires reçus, doit être rempli de façon électronique. Les totaux transparaissent dans le tableau ci-dessous directement aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-5519-2003	Période couverte :	04/12/2003 au 18/02/2004
Nom de l'intervenant :	Option consommateurs		
HONORAIRES			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation (heures) :	Audience (demi-journées) :	
Avocats	16.0	16	5,280.00 \$
Analystes	32.0	16	5,280.00 \$
Témoins experts	0.0	0	\$
Experts conseils	0.0	n/a	\$
Coordonnateurs	0.0	0	\$
DÉPENSES			
Type de dépenses			Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)			316.80 \$
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)			\$
Dépenses de traduction			\$
ENVELOPPE GLOBALE			
TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT			
FRAIS INTÉRIEURES REÇUS			



Le présent document constitue un document officiel de la Régie de l'énergie par l'intervenant.

Numéro de dossier : R-3518-2003		Période couverte : 04/12/2003 au 18/02/2004			
Nom de l'intervenant : Option consommateurs					
HONORAIRES					
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹	Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TBS/TVO (admissibles)	Total
Avocats					
	heures ou demi-journées				
Yves Fréchette	Préparation (h): 16.0	165.00 \$	5,280.00 \$	0.00 \$	5,280.00 \$
	Audience (dj): 16	165.00 \$			
	Préparation (h):		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):				
Préparation (h):		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
Audience (dj):					
Total :	Préparation : 16.0	Audience : 16	5,280.00 \$	0.00 \$	5,280.00 \$
Analystes					
	heures ou demi-journées				
Yannick Vennes	Préparation (h): 32.0	110.00 \$	5,280.00 \$	0.00 \$	5,280.00 \$
	Audience (dj): 16	110.00 \$			
	Préparation (h):		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):				
Préparation (h):		0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	
Audience (dj):					
Total :	Préparation : 32.0	Audience : 16	5,280.00 \$	0.00 \$	5,280.00 \$

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.
² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.

BUDGET

Honoraires (suite)



Au(s) les annexes non téléchargées ce(s) ont été complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier : R-1519-2003		Période couverte : 04/12/2003 au 18/02/2004			
Nom de l'intervenant : Option consommateurs					
HONORAIRES (suite)					
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹	Taux horaire ou demi-journée ²	Sous-total	TPS/TVA (admissibles)	
Témoins experts		heures ou demi-journées			
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
Total :		Préparation :	Audience :	0.00 \$	0.00 \$
	0.0	0		case 35	case 36
Experts-conseil		heures			
	Préparation (h):			0.00 \$	0.00 \$
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
Total :		Préparation :	n/a	0.00 \$	0.00 \$
	0.0			case 37	case 38
Coordonnateurs		heures ou demi-journées			
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
	Préparation (h):	0.0	- \$	0.00 \$	0.00 \$
	Audience (dj):	0	- \$		
Total :		Préparation :	Audience :	0.00 \$	0.00 \$
	0.0	0		case 39	case 40

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du r comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la paiement des frais.



Total	
	0.00 \$
	0.00 \$
	0.00 \$
	case 40
	0.00 \$
	0.00 \$
	0.00 \$
	case 45
	0.00 \$
	0.00 \$
	0.00 \$
	case 50
	case 53

registre horaire
Régie relative au

Honoraires (suite)

BUDGET
Dépenses



Le présent formulaire peut être rempli en format électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier : R-3519-2003 **Période couverte :** 04/12/2003 au 18/02/2004

Nom de l'intervenant : Option consommateurs

Nom des personnes :

DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹

Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,31 \$/km	0	- \$	- \$	- \$
Autobus			- \$	- \$	- \$
Train	classe économique		- \$	- \$	- \$
Avion			- \$	- \$	- \$

Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Québec (maximum de 125,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau (maximum de 85,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec (maximum de 70,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé (maximum de 35,00 \$ par jour)	- \$	0	- \$	n/a	- \$

DÉPENSES DE TRADUCTION

Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	- \$

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-3519-2003
Nom de l'intervenant : Option consommateurs


Je, soussigné, Yves Fréchette, avocat
(nom et occupation)

, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec
le 4^e jour de décembre 2003

Et j'ai signé,


(signature de l'affiant)

Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)

Je, soussigné, *(nom et occupation)*

, déclare solennellement ce qui suit:

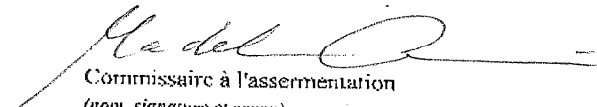
1. Je suis le mandataire dûment autorisé de regroupement intervenant;
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

(nom du membre), membre du

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal
le 4^e jour de décembre 2003

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)


Commissaire à l'assermentation
(nom, signature et sceau)
Commissaire à l'Assermentation
District de Montréal
128 402
Madeleine Cormier